

La région Centre héberge une grande diversité biologique avec une occupation naturelle et forestière des sols sur un tiers du territoire régional. Les atouts résident dans l'importance des milieux aquatiques et zones humides, une large palette de conditions pédologiques, une triple influence climatique atlantique, continentale et sub-méditerranéenne, à l'origine d'une véritable mosaïque de milieux.

Elle accueille de façon temporaire, pour l'hivernage, la reproduction, voire des étapes, un nombre très important d'espèces migratrices.

Pourtant, la pression urbaine, le changement des pratiques culturelles ou la déprise agricole menacent de nombreux milieux à très forte biodiversité, tels les milieux ouverts. Certains secteurs, comme la Sologne, voient aussi leurs milieux se banaliser et leurs paysages se fermer. Ces effets se répercutent sur de nombreuses espèces, qu'elles soient rares, au bord de l'extinction en région, ou plus communes.

La qualité paysagère régionale est affectée par l'extension urbaine (mitage et étalement urbain), l'uniformisation et la banalisation des entrées de ville et l'abandon du bâti traditionnel.

En 2010, le Profil environnemental régional indiquait les orientations stratégiques pour relever les enjeux de la préservation de la biodiversité et ceux de la préservation des caractères identitaires de la région, du maintien de la qualité de la vie et de l'atout touristique. Ces orientations stratégiques restent d'actualité.

- Compléter et actualiser la connaissance des habitats, de la faune et de la flore ;
- Rendre permanente la mise à jour des zonages scientifiques et techniques d'inventaires et actualiser les listes réglementaires d'espèces protégées ;
- Gérer et protéger les milieux et espèces les plus sensibles, notamment dans le cadre de Natura 2000 par l'élaboration puis l'actualisation des documents d'objectifs ainsi que par la mise en oeuvre des plans nationaux d'actions en faveur des espèces ;
- Préserver et/ou restaurer les continuités écologiques entre les foyers de biodiversité existants pour constituer la trame verte et bleue dans le cadre du Grenelle ;
- Compléter le réseau des espaces protégés ou en maîtrise foncière ;
- Mener des recherches sur le fonctionnement des écosystèmes spécifiques à la région Centre, sur la biologie de certaines espèces remarquables ou invasives, sur la dynamique et la génétique des populations ;
- Communiquer et soutenir toute action de sensibilisation ou de formation auprès du grand public, des gestionnaires de l'espace, des aménageurs et autres acteurs de l'environnement sur l'importance de préserver la biodiversité ;
- Renforcer le contrôle du respect des textes réglementaires dans le cadre des procédures d'autorisation et d'approbation administratives, dans et hors sites Natura 2000 ;
- Assurer la cohérence des actions régionales en faveur de la biodiversité et la mutualisation des connaissances, notamment dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et de la cartographie de la trame verte et bleue.
- Poursuivre l'élaboration, la concertation puis l'animation du plan de gestion pour le Val de Loire, Patrimoine Mondial, référentiel commun pour une gestion partagée du bien inscrit ;
- Acheter la couverture complète de la région par les atlas départementaux, puis par l'inventaire régional des paysages.
- Améliorer le volet paysage des études d'impacts des projets (type ZAC, énergie,...) ;
- Encourager la gestion durable des territoires par la mise en oeuvre d'actions concrètes ou d'outils de gestion (plans de gestion, chartes paysagères) ;
- Favoriser la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets structurants ou les documents de planification.

Source: Profil environnemental régional 2010

Les éléments de compréhension et les indicateurs présentés dans les pages...

L'état de la biodiversité et du paysage	L'occupation des sols Le patrimoine paysager	2 3
Les pressions sur la biodiversité et les paysages	Les changements principaux de l'occupation des sols L'évolution des postes d'occupation naturelle et semi-naturelle des sols	4 5
Les impacts	L'évolution des effectifs de 4 espèces d'oiseaux migrateurs L'évolution des effectifs de poissons migrateurs	6 7
Les réponses apportées	L'évolution des surfaces protégées réglementairement L'évolution des surfaces des sites inscrits et classés	8 9

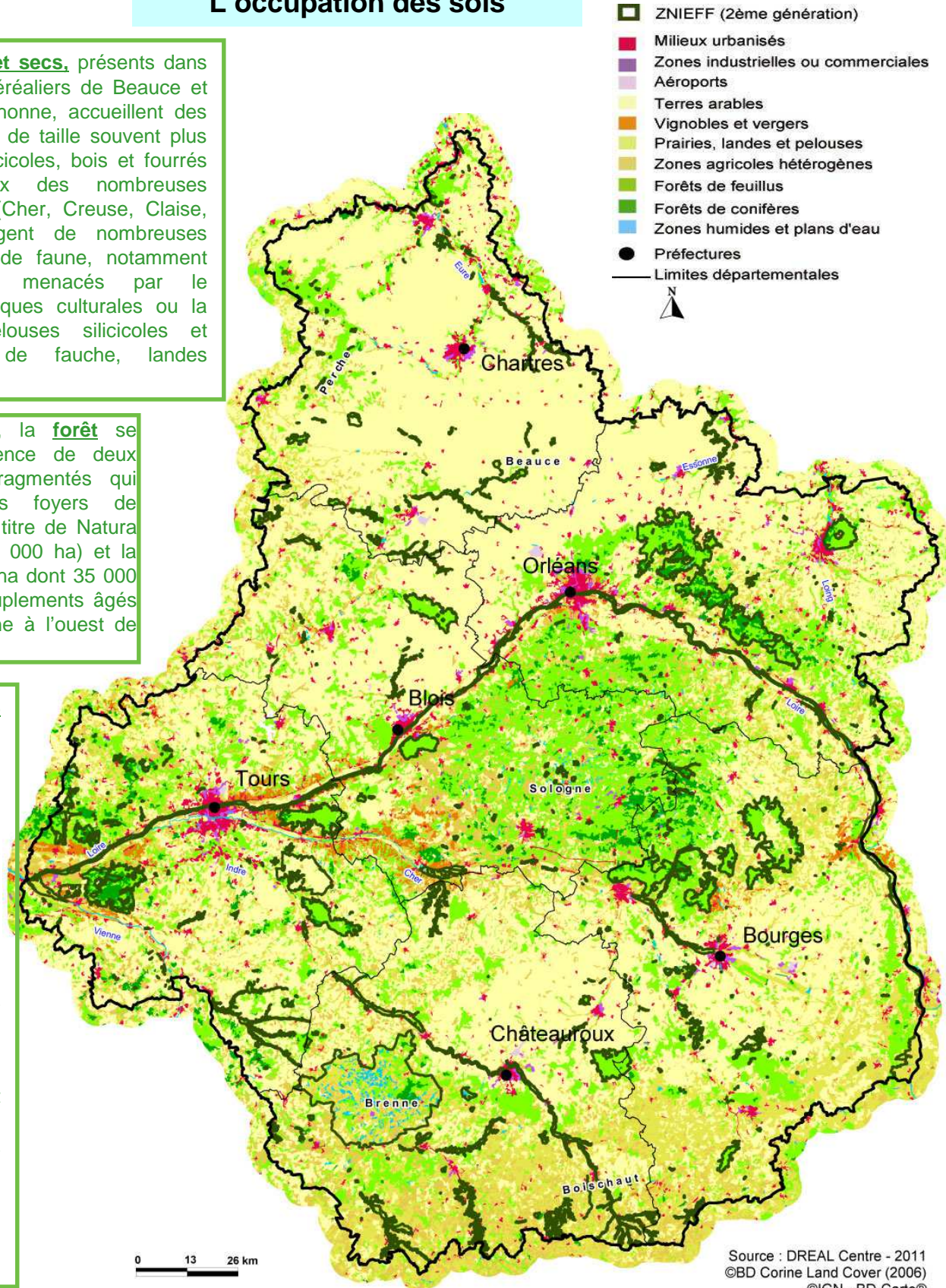
Certains milieux remarquables de la région Centre sont répartis sur une surface importante (où les menaces diverses ne s'appliquent que rarement sur la totalité de leur aire de répartition) et leur disposition est souvent de type « mosaïque » (étangs et landes de Sologne et de Brenne, chênaies-charmaies, etc.) Ceci contribue à leur préservation. Il existe également quelques territoires où la pression anthropique est faible ou du moins stabilisée (forêt domaniale d'Orléans, lit mineur de la Loire, Boischaud, etc.).

L'occupation des sols

Les **milieux ouverts et secs**, présents dans les grands secteurs céréaliers de Beauce et de Champagne berrichonne, accueillent des espaces remarquables de taille souvent plus réduite ; pelouses calcicoles, bois et fourrés thermophiles, coteaux des nombreuses vallées de la région (Cher, Creuse, Claise, Loir, ...). Ils hébergent de nombreuses espèces de flore et de faune, notamment d'insectes et sont menacés par le changement des pratiques culturales ou la déprise agricole (pelouses silicoles et calcicoles, prairies de fauche, landes sèches,...).

Sur 23% du territoire, la **forêt** se distingue par la présence de deux vastes massifs peu fragmentés qui constituent de grands foyers de biodiversité, classés au titre de Natura 2000: la Sologne (500 000 ha) et la forêt d'Orléans (50 000 ha dont 35 000 ha domaniaux). Les peuplements âgés du Perche et de la zone à l'ouest de Tours sont très riches.

Les **zones humides** (7% du territoire, selon l'Observatoire National des Zones Humides), sont composées des **vallées alluviales**, où la forte dynamique fluviale et les alternances de périodes de hautes eaux et de basses eaux favorisent le maintien des milieux ouverts ainsi que le rajeunissement périodique de certaines saulaies et forêts et chenaux temporaires qui les bordent. La **Sologne** et la **Brenne**, secteurs d'étangs, figurent parmi les plus vastes zones humides d'Europe continentale.



Le paysage ayant un caractère très transversal, il concerne un grand nombre de politiques publiques sectorielles (infrastructures, urbanisme, énergie, ICPE,...). La gestion de l'évolution des paysages représente un enjeu majeur pour la préservation des caractères identitaires de la région, le maintien de la qualité de vie des habitants et l'économie régionale, en tant qu'atout touristique.

Le patrimoine paysager

La région Centre est caractérisée par la diversité de ses paysages, notamment les 4 entités majeurs qui forgent son image (vallée de la Loire, Beauce, Brenne et Sologne) et également :

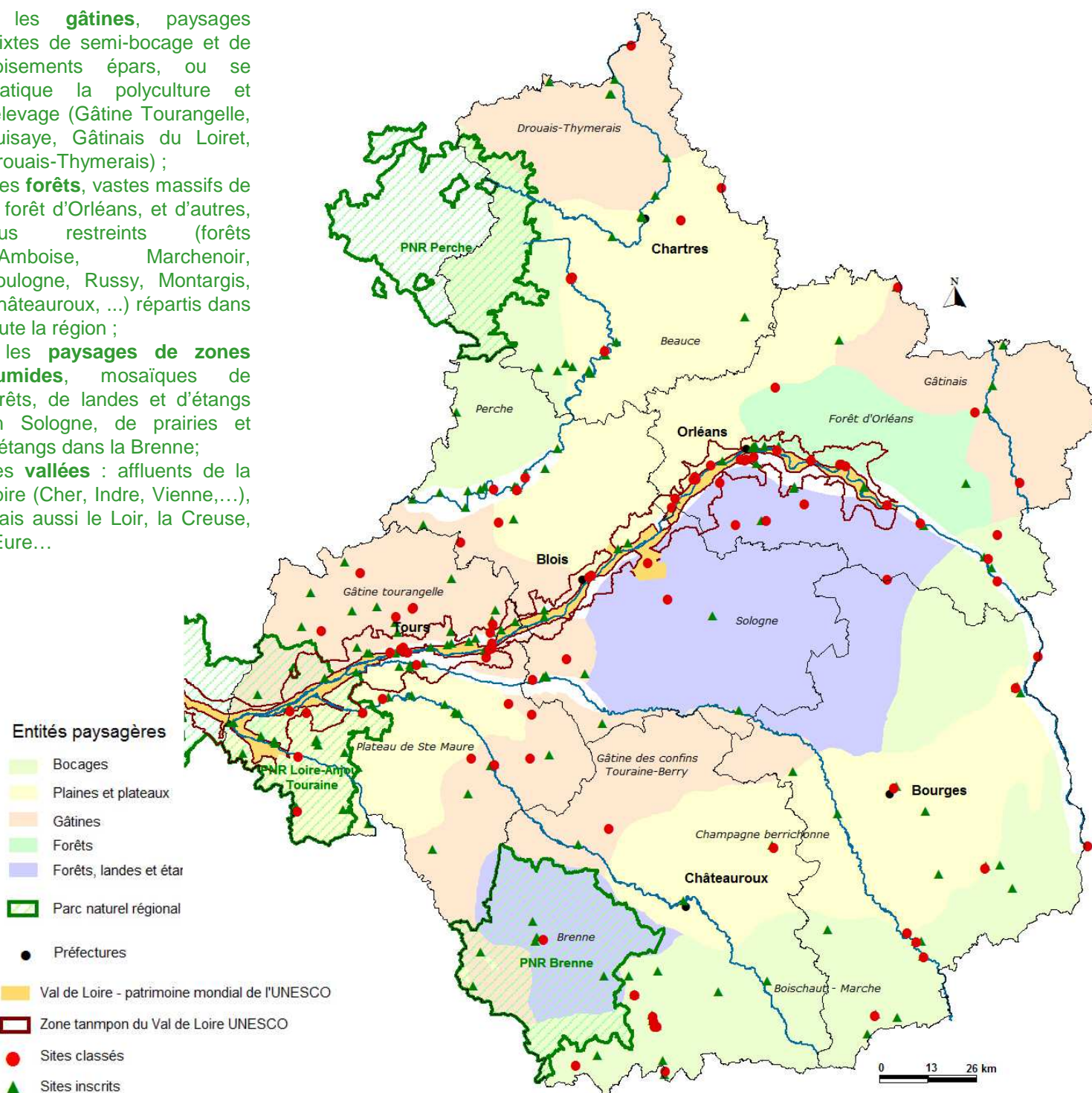
- les **champagnes**, vastes paysages agricoles ouverts où la céréaliculture prédomine (champagne Berrichonne, Champeigne Tourangelle, plateau de Ste Maure) ;
- les **bocages** (Perche, Pays Fort, Boischaud Sud), paysages plus fermés, caractérisés par un maillage de haies délimitant des prairies majoritairement vouées à l'élevage ;

- les **gâtines**, paysages mixtes de semi-bocage et de boisements épars, où se pratique la polyculture et l'élevage (Gâtine Tourangelle, Puisaye, Gâtinais du Loiret, Drouais-Thymerais) ;

- les **forêts**, vastes massifs de la forêt d'Orléans, et d'autres, plus restreints (forêts d'Amboise, Marchenoir, Boulogne, Russy, Montargis, Châteauroux, ...) répartis dans toute la région ;

- les **paysages de zones humides**, mosaïques de forêts, de landes et d'étangs en Sologne, de prairies et d'étangs dans la Brenne ;

- les **vallées** : affluents de la Loire (Cher, Indre, Vienne,...), mais aussi le Loir, la Creuse, l'Eure...



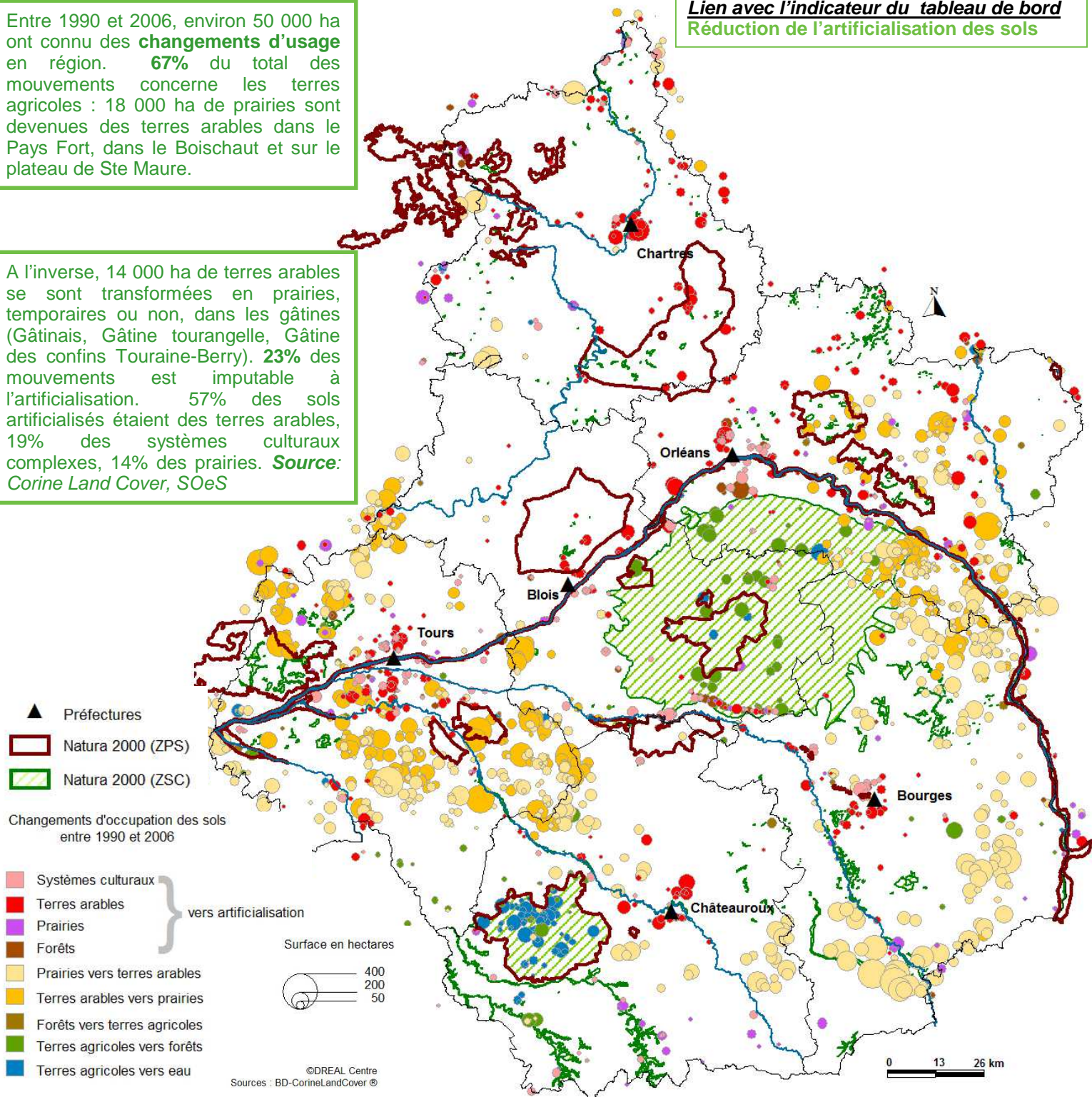
Parmi les changements d'occupation des sols, l'artificialisation des sols provoque une disparition irréversible d'une ressource très peu renouvelable. Elle comporte des effets écologiques ; outre la disparition d'habitats d'espèces, les sols artificialisés ne participent plus aux cycles bio-géo-chimiques (eau, carbone, azote,...). Elle induit également une fragmentation du territoire qui peut limiter les mouvements de populations animales ou végétales ou faciliter les intrusions d'espèces invasives. Son effet économique réside dans la disparition des terres à forte valeur agronomique dédiées au maraîchage ou à la grande culture. En contribuant à l'étalement urbain, elle implique aussi un effet social. Le mitage et l'étalement urbain affectent également la qualité et l'identité paysagères régionales.

Les changements principaux de l'occupation des sols

Entre 1990 et 2006, environ 50 000 ha ont connu des **changements d'usage** en région. **67%** du total des mouvements concerne les terres agricoles : 18 000 ha de prairies sont devenues des terres arables dans le Pays Fort, dans le Boischaut et sur le plateau de Ste Maure.

A l'inverse, 14 000 ha de terres arables se sont transformées en prairies, temporaires ou non, dans les gâtines (Gâtinais, Gâtine tourangelle, Gâtine des confins Touraine-Berry). **23%** des mouvements est imputable à l'artificialisation. 57% des sols artificialisés étaient des terres arables, 19% des systèmes cultureux complexes, 14% des prairies. **Source:** Corine Land Cover, SOeS

Lien avec l'indicateur du tableau de bord
Réduction de l'artificialisation des sols



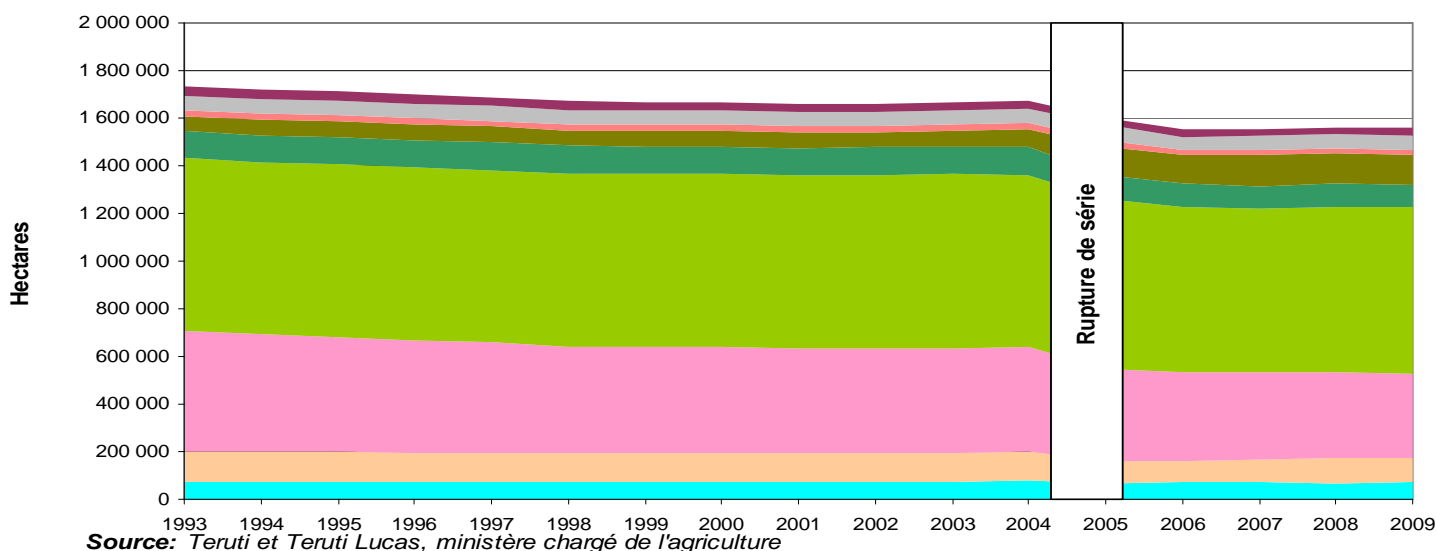
Certains habitats particulièrement vulnérables et souvent de petite taille (prairies humides, pelouses calcicoles, tourbières, petites rivières, mares, etc.) subissent de fortes dégradations ou destructions (drainage, intensification des pratiques agricoles et reconversion des terres, extraction de matériaux, aménagements divers) mais jamais spectaculaires car ponctuelles et donc difficiles à sommer. Ce phénomène est d'autant plus rapide que le réseau d'espaces protégés ou gérés est encore insuffisant, bien que la montée en puissance du réseau Natura 2000 y ait remédié en partie.

Il existe également des facteurs de banalisation des milieux naturels qui interviennent à grande échelle. Parmi ceux-ci, la déprise agricole constitue l'une des évolutions les plus problématiques pour la biodiversité de la région Centre. De nombreux milieux à très forte biodiversité (pelouses silicicoles et calcicoles, prairies humides, prairies de fauche, landes sèches et humides) sont en effet menacés sur la totalité de leur aire par la fermeture des milieux par abandon des pratiques culturales.

Par ailleurs, diverses espèces invasives, dont les jussies (végétal) et les ragondins (animal), contribuent à la banalisation des cortèges végétaux des zones humides et au disfonctionnement de ces écosystèmes. On pourra également citer, parmi d'autres phénomènes, la pollution des eaux, l'eutrophisation des milieux aquatiques, la fragmentation des habitats, la rupture des corridors écologiques et l'abaissement des nappes d'eau, qui ont un impact négatif sur la biodiversité. En fond de vallées, la perte de terres agricoles se fait au profit de la populiculture et l'enfrichement, ce qui peut avoir des conséquences sur les paysages et la biodiversité ainsi que sur l'écoulement des eaux.

Cette érosion manifeste de la biodiversité régionale est difficile à quantifier. En effet, l'insuffisance de la connaissance du patrimoine naturel et la complexité des phénomènes biologiques ne permettent pas de mesurer de façon simple la perte réelle de biodiversité tant sur un plan génétique que pour les espèces et les habitats.

L'évolution des postes d'occupation naturelle et semi-naturelle des sols

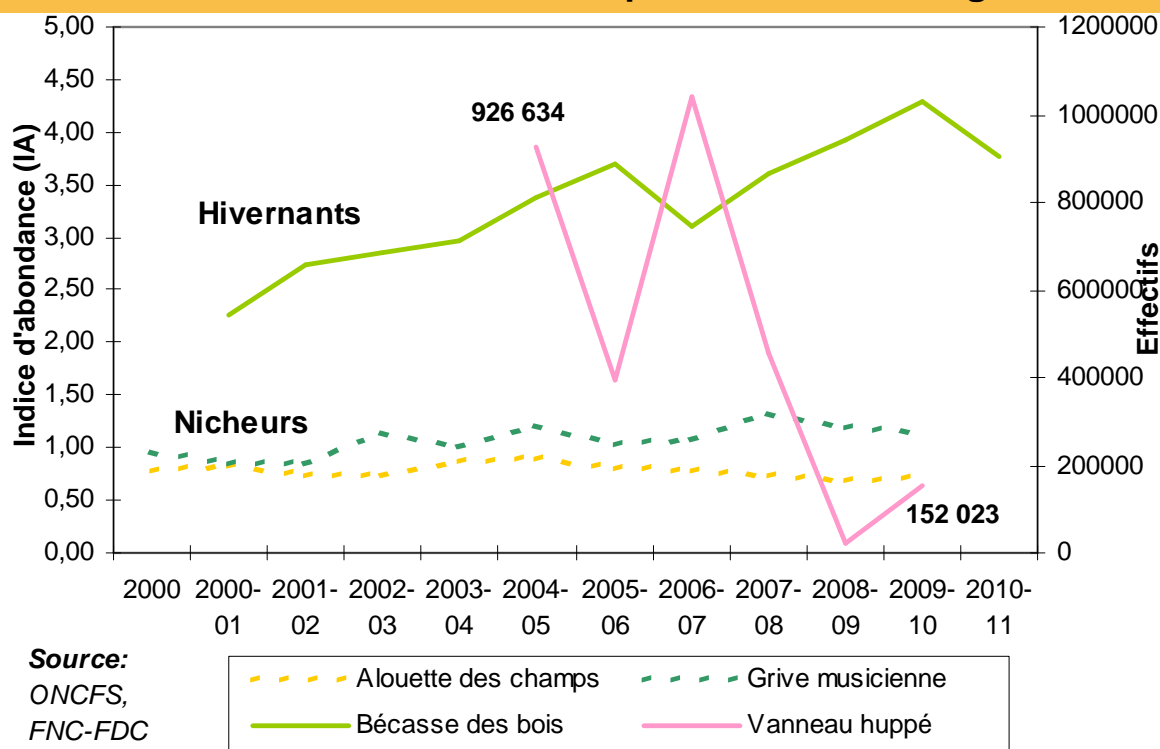


En 2010, les forêts représentent **60%** des milieux naturels et semi naturels. Les forêts de feuillus couvrent 700 000 ha, de résineux : 100 000 ha, les forêts mixtes : 125 000 ha. **29%** sont des milieux ouverts, prairies (360 000 ha) et landes (100 000 ha). Les haies et alignements couvrent **4% du territoire**, les roches et eaux **5%**. Les peupleraies font 20 000 ha. Alors que les forêts mixtes ont progressé de 30% depuis 1993, les éléments structurants comme les haies et les alignements, les vignes et les vergers, ont vu leurs surfaces respectives se réduire d'environ 20%. Près de 100 000 ha de prairies ont aussi disparu, sous l'effet de leur transformation en terres arables puis, pour les plus humides, de leur drainage. Avec 535 000 ha de sols drainés, le Centre se situe en effet au 1er rang national (RA 2010, Agreste). Entre 1993 et 2003 dans les vallées, les peupleraies ont remplacé des prairies humides qui hébergeaient le plus souvent une flore et une faune particulièrement riches. Depuis 2003, la surface des peupleraies a régressé pour retrouver son niveau antérieur.

Sur environ 1600 espèces floristiques indigènes présentes en région Centre, environ 430 sont considérées comme vulnérables ou en danger, dont 171 en danger **critique d'extinction** sous l'effet de la destruction d'habitats, des modifications de pratiques culturales, des modes d'entretien de l'espace et certains changements d'occupation des sols favorisant la fragmentation. **Source: CBNBP, 2010.**

La dégradation des habitats se répercute sur de nombreuses espèces. Il existe des espèces pour lesquelles les effectifs et la répartition géographique sont stables ou en augmentation ; Castor, Loure, sternes, Balbuzard pêcheur. Mais à l'opposé, diverses espèces déclinent du fait de destructions ponctuelles d'habitats mais également de modifications des pratiques culturales (agricoles et piscicoles en particulier), des modes d'entretien de l'espace et de l'occupation du sol. Cela touche à la fois des espèces rares comme l'Outarde canepetière et le Râle des genêts, au bord de l'extinction au niveau régional, et des espèces beaucoup plus communes comme divers passereaux insectivores (hirondelles par exemple) et la plupart des amphibiens.

L'évolution des effectifs de 4 espèces d'oiseaux migrateurs



Ces quatre espèces d'oiseaux, non protégées, nichent et hivernent en région. L'indice d'abondance (IA) calculé sur une décennie, à partir de points fixes d'observation, en automne et en hiver, indique la densité de la Bécasse, de l'Alouette et de la Grive. Les effectifs de Vanneau sont recensés, eux, sur un échantillon de communes.

Durant la période de reproduction : l'IA de la **Grive**, qui privilégie les lisières de forêts et les bocages, croît en région et en France, tandis que celui de l'**Alouette**, sensible à l'intensification de l'agriculture, est en baisse.

Durant l'hivernage : l'IA « Nocturne » de la **Bécasse**, typique des milieux forestiers, augmente régulièrement, en raison de conditions météorologiques favorables à son stationnement prolongé. Le **Vanneau**, appréciant les milieux ouverts est trop sensible aux températures négatives pour que l'on puisse en tirer des conclusions sur les évolutions d'effectifs hivernants. **Source**: ONCFS/FNC/FDC.

« Zoom sur » ... les oiseaux de la Directive Oiseaux

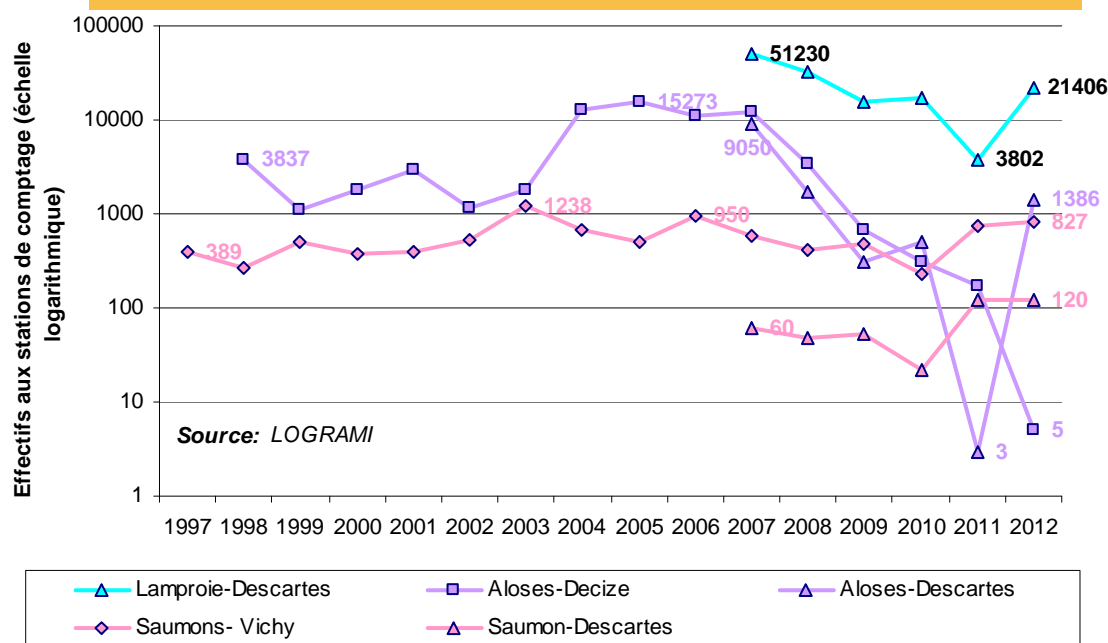
Environ une soixantaine d'espèces de la **Directive Oiseaux** transitent, nichent ou hivernent en région. D'importantes populations de sternes nichent sur les îlots et grèves de la Loire. Des populations plus faibles d'Outarde canepetière, Busard Saint-Martin, Busard cendré, Oedicnème criard, nichent en plaine dans certains secteurs agricoles. La région recèle de nombreuses zones étapes pour les grues cendrées,... Les hérons, guifettes,... sont inféodés aux végétations aquatiques flottantes et roselières d'étangs.

« Zoom sur » ...l'Outarde canepetière et le Râle des Genêts

L'Outarde canepetière, sensible à l'utilisation de matériel rapide de fauche ou d'ensilage qui détruit les nids et les jeunes, ainsi qu'à la diminution des cultures fourragères et des friches, bénéficie des Mesures Agro-Environnementales (MAE) dans deux sites régionaux de prédilection (ZPS du plateau de Chabris et de la Champagne Tourangelle) : ses effectifs de mâles chanteurs y ont crû de 23% en 4 ans. En revanche, la situation est préoccupante pour le Râle des Genêts, espèce qui fréquente essentiellement les prairies de fauche des vallées alluviales soumises à l'inondation hivernale, ce, depuis 1976, en dépit d'un pallier positif en 1990-97 lors d'une mise en oeuvre généralisée des MAE. **Source**: PNA.

Les espèces de poissons grands migrateurs sont, pour la plupart d'entre elles, dans des situations délicates voire en risque de disparition comme le saumon sur le bassin de la Loire. Par leurs caractéristiques migratoires, les poissons, tels le saumon, les lamproies, constituent des indicateurs fiables de l'accessibilité des cours d'eau, (montaison ou dévalaison).

L'évolution des effectifs de poissons migrateurs



Le **Saumon atlantique**, les **aloses** (grande Alose et Alose feinte), les **lamproies** marine et fluviatile se reproduisent en région où la traversent pour gagner leur site de frai. Ainsi, les stations de comptage sur la Loire (Decize), la Creuse (Descartes) et l'Allier (Vichy) montrent une tendance à la baisse des effectifs. Les causes sont la raréfaction des stocks adultes, les atteintes aux milieux et aux conditions de migration (obstacles physiques et chimiques). Ces poissons sont protégés et font l'objet de plans de gestion.
Source: Logrami.

Lien avec l'indicateur du tableau de bord

Amélioration de l'état écologique des cours d'eau

« Zoom sur » ...le réchauffement climatique

« Le **réchauffement climatique** pourrait avoir complètement changé le visage de la **forêt** française en 2100 : selon une étude réalisée par l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et Météo France, une augmentation de la température moyenne de 2°C entraînerait un triplement en France des surfaces des espèces méditerranéennes comme l'olivier, le chêne vert et diverses espèces de pins en France.

L'impact du changement climatique sur les **ressources en eau** a une conséquence directe sur les **milieux naturels** et leur biodiversité. Les travaux de l'Inra montrent ainsi que l'aire potentielle du hêtre est susceptible de se déplacer fortement vers l'Est, avec un risque de disparition presque totale du hêtre en région Centre à la fin du 21ème siècle. A contrario, l'aire potentielle du chêne vert se déplacerait vers le Nord et pourrait faire son apparition en région Centre. La forêt sera impactée par un risque accru de sécheresse et de tempête. La probabilité d'une aggravation du risque incendie doit également être notée. » **Source: SRCAE Centre**

Enfin, les espèces inféodées aux milieux aquatiques seront particulièrement vulnérables à l'évolution des températures de l'eau, aux épisodes accrus d'inondations ou de sécheresse.

« Zoom sur » ...la continuité écologique des cours d'eau

Pour assurer leurs cycles vitaux, les poissons, migrateurs ou non, ont besoin de se déplacer et doivent trouver des habitats compatibles à leurs zones de croissance et/ou de reproduction. Aussi, la continuité écologique des cours d'eau doit être assurée afin de maintenir les conditions de circulation et de reproduction de leurs populations. Ce paramètre contribue à l'atteinte du bon état écologique des eaux, à la préservation de la biodiversité et de ses capacités d'adaptation aux changements climatiques. Le classement des cours d'eau en liste 1 (rivières en bon état et réservoirs biologiques à préserver) et 2 (rivières à restaurer) s'ajoute à des listes d'ouvrages prioritaires à effacer ou abaisser –écluses, barrages,...- et apportent aux plans de gestion des espèces les conditions pour l'atteinte des objectifs de repeuplement.

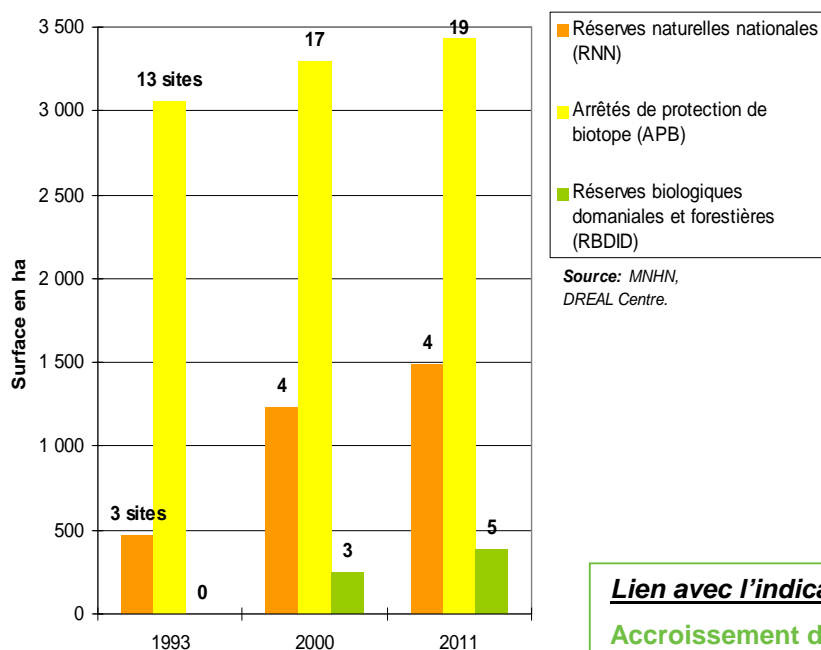
« Zoom sur » ... les espèces invasives

Les **espèces invasives** perturbent les habitats naturels en déséquilibrant, par leur prolifération, la constitution de certaines communautés végétales ou animales et/ou les relations au sein des écosystèmes. Une vingtaine d'espèces végétales invasives ont ainsi été récemment considérées prioritaires à maîtriser. Un peu moins de la moitié d'entre elles concernent les milieux aquatiques (CBNBP). Plusieurs espèces animales sont également invasives dans les milieux aquatiques : Grenouille taureau, Ecrevisse de Louisiane, Ragondin, Rat musqué, Poisson chat, Perche soleil...

Afin de réduire significativement le rythme actuel de l'appauvrissement de la diversité biologique, différents outils sont utilisés de manière complémentaire :

- la création de la trame verte pour assurer des continuités favorables à l'accomplissement des cycles biologiques complets des espèces (reproduction, alimentation, migration, hivernage) et à leur déplacement pour s'adapter aux modifications de leur environnement et favoriser les croisements génétiques ;
- l'élaboration des plans nationaux d'action pour la préservation ou la restauration d'espèces en danger critique d'extinction ;
- le développement du réseau des aires protégées pour préserver les habitats d'une faune et d'une flore fragiles,
- la promotion de l'agriculture biologique pour concilier les impératifs de production quantitative et d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique en garantissant la pérennité des fonctionnements du sol et des systèmes vivants.

L'évolution des surfaces protégées réglementairement



0,13% du territoire régional (1,23% en France) présentant des milieux naturels remarquables ou particulièrement fragiles font l'objet d'une protection forte, essentiellement au titre des **Arrêtés de Protection de biotope** et des **Réserves naturelles nationales**.

Ces trois types de protections relèvent, avec les cœurs de parcs nationaux (absent en région Centre), de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement.

Voir les cartes sur le site internet de la DREAL Centre ou <http://inpn.mnhn.fr>

Lien avec l'indicateur du tableau de bord

Accroissement de la protection réglementaire des milieux naturels

Les inventaires ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique) couvrent 16% du territoire régional (24% en France). Ils identifient des espaces à forte valeur écologique. La majorité des ZNIEFF sont de type I, secteurs à forte biodiversité, mais les ZNIEFF de type II, caractérisées par de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés dominent en surface, offrant des potentialités biologiques importantes. (voir carte p.2).

Les sites Natura 2000 représentent 17% du territoire (12% en France) au titre des directives Habitats – Zones Spéciales de Conservation ZSC- et Oiseaux –Zones de Protection Spéciales ZPS-. Ce dispositif, s'appuyant notamment sur le volontariat des propriétaires vise à réaliser des actions de gestion ou de restauration des milieux favorables à la biodiversité.

Les habitats remarquables de la directive Habitats sont en région à 20% des milieux aquatiques, 24% des milieux forestiers; 37% des milieux ouverts; 12% des tourbières ou bas-marais. (voir carte p. 4).

165 espèces végétales sont **protégées** en région Centre en complément des listes nationales.

La région contribue aussi à une quinzaine de **Plans Nationaux d'Actions (PNA)** : Loutre, chiroptères (mammifères), Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun (batraciens), Outarde canepetière, Râle des genêts, Butor étoilé, Pies-grièches (oiseaux), Odonates et Azurés (insectes), Flûteau nageant et messicoles (flore). Ces PNA visent à organiser un suivi cohérent des populations, à mettre en œuvre des actions favorables à leur restauration ou à leur rétablissement, ainsi qu'à celui de leurs habitats, et à mieux intégrer leur protection.

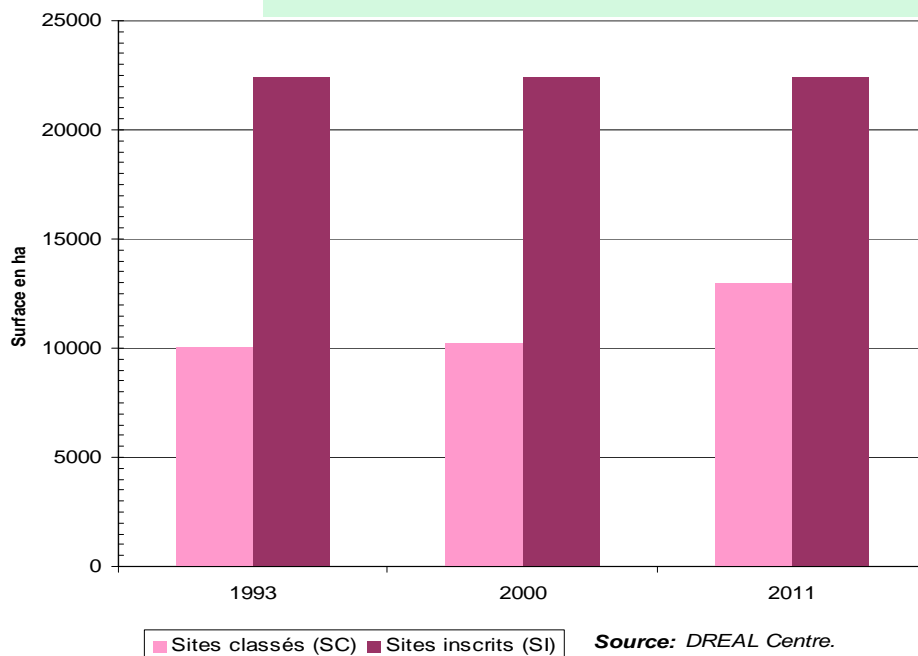
« Zoom sur » ...l'agriculture biologique en région Centre

La région Centre figure parmi les 7 régions où ce type d'agriculture concerne moins de 2% de la SAU. En 8 ans, la Surface Agricole Utile certifiée « Agriculture Biologique » a doublé: passant de 0,7% de la SAU en 2002 à 1,3% en 2010, soit 32 000 ha. Les surfaces concernées par ce mode de production sont essentiellement des surfaces fourragères (44%), céréalières (28%), des surfaces de protéagineux et oléagineux (10%) et des fruits et légumes (4%).

La gestion durable du territoire doit intégrer la dimension paysagère, notamment par des réflexions en amont des projets (volet paysager), mais aussi par la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles.

Ainsi, le classement de sites est une procédure utilisée pour protéger un paysage remarquable ou exceptionnel reconnu socialement et d'intérêt national ou international. Il constitue une garantie de préservation de l'intérêt des sites et de leur évolution. En région Centre, d'autres dispositifs, réglementaires ou contractuels, complètent cet outil.

L'évolution des surfaces des sites inscrits et classés



1% du territoire est **classé** ou **inscrit** au titre des **Sites** qui sont des espaces naturels ou bâtis. En 2011, 101 sites sont classés, 194 inscrits, couvrant respectivement 13 005 ha et 22 415 ha.

Les premiers classements privilégiaient des éléments ponctuels de paysage, bâtis ou naturels (parcs de châteaux, mails plantés, arbres isolés, étangs ou lacs...).

Les classements récents concernent de larges entités paysagères (2004 : Bec d'Allier et 2012 : haute vallée de l'Essonne), de même que les projets de classement actuellement à l'étude dans le Val de Loire.

Source: DREAL.

La qualité et l'identité paysagères régionales se trouvent affectées par :

- l'urbanisation et ses extensions (habitat, zone économique ou artisanale) avec le mitage et l'étalement urbain (au détriment des espaces agricoles ou naturels), l'accentuation de la pression urbaine et la péri-urbanisation « lointaine »,
- la publicité et les réseaux aériens,
- l'uniformisation et la banalisation des entrées de villes, tant pour les agglomérations que les villes moyennes,
- l'évolution des pratiques agricoles : abandon des prairies en fond de vallée pour des boisements qui ferment le paysage, l'enrésinement des forêts, l'agrandissement de la maille parcellaire, la perte de structures paysagères (haies, arbres isolés, petits boisements, ...), les mutations agricoles (déprise, intensification, disparition de cultures spécialisées comme le maraîchage ou l'arboriculture...) conduisant à une perte de diversité et d'hétérogénéité des paysages,
- les projets d'aménagements morcelant les unités paysagères et accroissant la superficie des espaces artificialisés,
- la disparition du petit patrimoine rural et l'abandon du bâti traditionnel.

Le classement UNESCO du Val de Loire au **Patrimoine Mondial de l'Humanité** est poursuivi par une stratégie volontariste de l'Etat avec la mise en place d'un plan de gestion (préconisation des protections réglementaires fortes et diverses actions destinées à garantir la prise en compte, la préservation et la valorisation de la qualité des paysages). Le Val de Loire classé s'étend ainsi sur 280 km de long de Sully-sur-Loire à Chalonnes.

Les Parcs Naturels régionaux (PNR) sont au nombre de trois en région : la Brenne est totalement inclus en région Centre, les parcs Loire-Anjou-Touraine et Perche sont à cheval sur deux autres régions (Pays de Loire et Basse-Normandie). Ils couvrent en région Centre 398 000 ha. Leurs territoires sont reconnus au niveau national pour la qualité de leur patrimoine et le projet de développement durable au travers de leurs chartes. Les pouvoirs publics s'emploient à structurer leurs interventions dans ce cadre.

Les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale -SCOT et Plans Locaux d'Urbanisme –PLU ou Plans d'Occupation des Sols -POS) orientent en partie l'évolution des paysages. Les SCOT couvrent un tiers de la superficie régionale. Les PLU-POS concernent plus de la moitié des communes de la région. En dehors du cadre réglementaire, les chartes ou plans de paysages peuvent définir des actions de gestion des paysages. La politique « 1% paysage et développement » sur les abords des autoroutes permet de consacrer 1% du montant total de l'investissement pour des actions de valorisation paysagère et de développement économique (notamment le long de l'A19).